



GEF/ME/C.40/05/Rev.1
26 avril 2011

Réunion du Conseil du FEM
24-26 mai 2011
Washington

Point 8 de l'ordre du jour

REPONSE DE LA DIRECTION AU RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM (2010)

(Document préparé par le Secrétariat du FEM)

REPONSE DE LA DIRECTION AU RAPPORT ANNUEL DE LA PERFORMANCE DU FEM

1. Le Secrétariat prend connaissance avec intérêt du septième Rapport annuel de la performance du FEM (2010) préparé par le Bureau de l'évaluation. Ce rapport fournit des renseignements utiles pouvant contribuer à la gestion du portefeuille du FEM. Le tableau synoptique de la performance, qui donne une vue d'ensemble des résultats des Entités d'exécution et du Secrétariat en fonction de divers paramètres retenus par le Bureau, est un guide utile pour suivre le degré de prise en compte des recommandations présentées par le Bureau de l'évaluation.
2. Le Secrétariat prend bonne note de la conclusion selon laquelle les résultats de 92 % des projets achevés pendant l'exercice 10 sont jugés satisfaisants, un chiffre très similaire à celui de l'exercice 09 (91 %). Ce taux est supérieur à la moyenne générale à ce jour (84 %) mais, comme le note le rapport, la progression des résultats des deux dernières années ne doit pas être considérée comme une tendance à long terme. Les rapports d'évaluation finale à partir desquels sont tirés ces chiffres ne correspondent pas à des projets qui se suivent dans le temps. En outre, le nombre de projets faisant l'objet de ces rapports varie d'une année à une autre.
3. Le Secrétariat est particulièrement encouragé par le fait que les Entités d'exécution aient indiqué que, en moyenne, les objectifs de cofinancement fixés lors de l'approbation des projets ont été dépassés, un résultat en amélioration par rapport aux exercices précédents. Certes, le Secrétariat suit avec une attention particulière les cofinancements prévus, mais ce n'est que lorsqu'un projet a fait l'objet d'une évaluation finale qu'un chiffre exact sur les cofinancements effectivement obtenus peut être avancé.
4. Le Secrétariat constate avec plaisir que la qualité des procédures de suivi-évaluation s'est améliorée par rapport à 2009. Le Secrétariat s'attend, comme l'indique le rapport, à une amélioration constante des notes obtenues puisque les prochaines cohortes comprendront de plus en plus de projets conçus après l'adoption de la politique de suivi-évaluation.
5. Le Secrétariat reconnaît que la qualité des rapports d'évaluation finale de l'exercice 10 est en baisse par rapport à l'exercice précédent ; les notes attribuées atteignent toutefois la moyenne depuis 2004. Au cours de l'exercice 10, les évaluations finales soumises par la Banque mondiale portaient sur un nombre relativement élevé de projets de moyenne envergure : plus du quart de toutes les évaluations de la cohorte de l'exercice 10 (13 des 17 projets de la Banque mondiale examinés par le Bureau étaient de moyenne envergure). Les rapports d'évaluation finale des projets de moyenne envergure de la Banque mondiale n'étant pas examinés de façon indépendante par l'IEG et les montants en jeu étant limités, la qualité de ces rapports a souvent été jugée inférieure. Cette conclusion tient aussi au fait que les projets de moyenne envergure ne sont pas représentatifs du portefeuille global de la Banque mondiale, dans lesquels ils ne représentent que 8 % des 225 projets en cours.
6. Le Secrétariat se félicite des conclusions selon lesquelles le système intégré de gestion des projets (SIGP) s'est nettement amélioré. Au cours de ces dernières années, le Secrétariat a élaboré un système lui permettant de mettre à jour de façon systématique les informations sur un projet sur la base des rapports annuels produits par les Entités d'exécution. Le Secrétariat reconnaît cependant que la qualité des informations sur l'achèvement des projets doit s'améliorer pour permettre au Bureau de l'évaluation du FEM de juger des retards entre la fermeture d'un projet, l'achèvement du rapport d'évaluation finale et sa soumission au Bureau. Le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation pour améliorer la qualité des informations fournies par le SIGP notamment sur l'état d'avancement des projets tout au long de leur cycle et sur le respect par les Entités d'exécution des délais prescrits pour la soumission des rapports d'évaluation finale.